

LIBRE OPINION du Général (2s) Michel FRANCESCHI : Confusion politique en Corse.

Posté le mardi 22 décembre 2015



Des apparences trompeuses

Lors de l'installation, outrancièrement théâtrale, de la nouvelle assemblée de Corse, son président fraîchement élu Talamoni s'est livré en langue corse et au nom du « peuple corse » à une péroraison enflammée sur l'indépendance de la « nation corse ». Avec un culot monstre, il a manifestement pris ses désirs pour des réalités qu'il importe de rappeler.

Tout d'abord, les Nationalistes - qu'il est plus approprié d'appeler Séparatistes - ont accédé au pouvoir régional à cause des pitoyables divisions de la Gauche et de la Droite locales, alors qu'eux mêmes étaient parvenus à une union surmontant l'antagonisme historique entre Autonomistes et Indépendantistes. Leur entente s'étant faite sur l'objectif de l'autonomie pour rassurer le chaland, monsieur Talamoni a ainsi rompu d'emblée leur pacte électoral. A ses nouveaux alliés d'apprécier ! Il importe ensuite de souligner que le succès des Séparatistes a été obtenu à l'arraché. Ils n'ont obtenu que 35,34% des votes exprimés et 22,99 des inscrits, soit un peu plus d'un électeur sur cinq seulement. Ce résultat accuse d'ailleurs un léger tassement par rapport au scrutin correspondant de 2010, lors duquel les chiffres furent respectivement de 35,73% et 24%. A l'Assemblée, ils ne détiennent que 24 sièges sur 51, dont la prime de 9 sièges du vainqueur. Ils ne pourront gouverner que grâce à l'appoint de quelques compagnons de route opportunistes. Force est donc de constater que les Séparatistes restent minoritaires. Ils n'ont par conséquent aucune légitimité à représenter une majorité de Corses.

Se posant en chantre illuminé du « peuple corse », monsieur Talamoni n'ignore pas que tout peuple a le droit de disposer de lui-même. Pourtant, il se dispense étrangement de réclamer un référendum d'autodétermination, doutant d'être suivi par la majorité silencieuse des Corses qui a su concilier sa fière identité et son indéfectible francité.

Des réalités intangibles

Française consentante depuis 1768, avant Nice et la Savoie, devenue département à part entière en 1789, la Corse n'est pas en effet une pièce rapportée de la France, comme le sont de leurs métropoles respectives la plupart des îles voisines. Après deux siècles et demi d'immersion dans le même creuset fondateur que les Occitans, Basques, Vendéens, Bretons, Normands, Chtimis, Lorrains, Alsaciens, Franc-comtois, Savoyards, Provençaux et autres bons Français, la Corse est tout simplement devenue consubstantielle à la France.

Consubstantielle à la France, la Corse l'est d'abord par **l'Histoire** de France qu'elle a forgée à coups d'Empires, les deux napoléoniens et l'empire colonial, dans lequel les Corses ont joué un rôle majeur reconnu.

Consubstantielle à la France, la Corse l'est ensuite par **le sang** abondamment versé sans broncher pour la Patrie sur tous les champs de batailles, au coude à coude avec les autres Français.

Consubstantielle à la France, la Corse l'est aussi par **le sang mêlé**. On sait peu que sur les quelques 900 000 originaires de l'île vivant en France (600 000 sur le continent pour moins de 300 000 dans l'île), environ 70% sont issus de mariages corses-continentaux. Aussi, le concept à relent raciste de « peuple corse » n'est-il qu'un mythe idéologique. La Corse s'est en fait charnellement fondue dans la Nation française.

Consubstantielle à la France, la Corse l'est encore par son incomparable implication dans tous les domaines de **la vie du pays**, comme l'atteste en particulier le gotha politique parisien. Longtemps, la France n'a pas connu de gouvernement sans un ministre corse. D'aucuns vont même jusqu'à reprocher aux Corses leur caractère plus colonisateur que colonisé. Pour mémoire, 200 000 autres Insulaires représentent sans démeriter la France à travers le monde.

Faut-il enfin rappeler **l'historique serment de Bastia**, solennellement prêté par les Corses le 4 décembre 1938, en réplique aux visées annexionnistes de Mussolini : « *Face au monde, de toute notre âme, sur nos gloires, sur nos tombes, sur nos berceaux, nous jurons de vivre et de mourir français* ». A en croire la résistance électorale que les Insulaires opposent depuis quarante ans aux violentes menées séparatistes, ce serment demeure valide aujourd'hui. Mais si l'on vient à en douter, il n'y a qu'à consulter les intéressés par référendum comme en 2003, façon de sortir par le haut de l'interminable confusion politique corse.

Général (2S) Michel FRANCESCHI